



**PROVINCE DE
QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-
SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PHILIBERT**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **20 décembre 2022** à 17h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 8 décembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-181

3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2023, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert;

Adopte le budget de l'exercice financier de 2023 prévoyant;

REVENUS

Taxes foncières	435 323 \$
Paiement tenant lieu de taxes	325 \$
Autres revenus	843 753 \$
Revenus de transferts	100 305 \$
Appropriation au surplus	80 314 \$
Règlement d'emprunt - financement long terme	791 252 \$
Total	2 251 272 \$

DÉPENSES

Administration générale	164 569 \$
Sécurité publique	80 598 \$
Transport	266 195 \$
Hygiène du milieu	75 029 \$
Aménagement, urbanisme	64 160 \$
Loisirs et culture	128 221 \$
Intérêts et emprunt temporaire	12 500 \$
Financement à long terme	1 460 000 \$
Total	2 251 272 \$

Adoptée unanimement

2022-12-182

**4 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2023-2024-2025**

Attendu la présentation et le dépôt du plan triennal d'immobilisation pour 2023-2024-2025, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par monsieur Tony Gilbert et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert;

Adopte le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2022-12-183

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h00

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & greff. trés.